

REÇU LE

25 SEP. 2018

PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE JEAN-LOUIS GUERIN DE LIVRE-SUR-CHANGEON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 septembre 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes DANIEL F., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BARBETTE O., BILLIOUX Y., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P.,

Pouvoirs : M. BILLIOUX Y. à M. BLANQUEFORT Ph., Mme DANIEL F. à Mme MARCHAND-DEDELOT I., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

AFFAIRES GENERALES**Projet d'arrêté de modification du périmètre du SMICTOM en vue de la création du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés**

Rapporteur : Ronan SALAÛN, Vice-président

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- VU L'arrêté préfectoral du 12 septembre 1974 modifié portant constitution du syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères du secteur sud-est du département d'Ille et vilaine ;
- VU L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant création du syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères du Pays de Fougères ;
- VU Les délibérations du 17 mars 2018 et 18 avril 2018, transmises en préfecture, des deux syndicats approuvant la rédaction des statuts du nouveau syndicat mixte ouvert ;

DEL 2018/108

VU l'arrêté n° 2018-23201 du 6 juin 2018 portant projet de périmètre en vue de la création du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant que le SMICTOM du Pays de Fougères et le SMICTOM du Sud Est 35 ont décidé de créer un syndicat mixte ouvert afin de mutualiser le traitement des déchets ménagers et assimilés, produits sur leur territoire.

Considérant que la commission départementale de coopération intercommunale a donné un avis favorable au projet, le 15 juin 2018.

Par conséquent, l'assemblée délibérante du SMICTOM du pays de Fougères a entériné le projet d'arrêté de périmètre dudit syndicat mixte.

Considérant que Liffre Cormier Communauté est membre du SMICTOM du Pays de Fougères, la communauté de communes est sollicitée, afin de se prononcer sur l'étendue de ce nouveau périmètre.

Le syndicat de traitement des déchets doit être installé et opérationnel au plus tard début novembre 2018 afin de pouvoir signer la Délégation de service public chargée de l'exploitation de l'unité de valorisation des déchets ménagers ainsi que les statuts de la société d'économie mixte à opération unique chargée de gérer les outils de traitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'arrêté du nouveau périmètre du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés.
- **APPROUVE** les statuts du nouveau syndicat mixte ouvert

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

